

**OBJET**

**AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BOUGAINVILLEES  
A LA BRETAGNE**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

---

Dans le cadre de l'amélioration du réseau viaire sur le secteur de la Bretagne, la Municipalité de Saint-Denis a décidé de lancer un projet d'aménagement du chemin Des Bougainvillées, partie comprise entre le chemin Montauban et le chemin des Tamaris (ex chemin des Letchis).

Ancienne voie d'exploitation agricole appelée chemin Ferrere, le chemin Des Bougainvillées traverse aujourd'hui une zone à vocation dominante d'habitat individuel, issue de lotissement ou de partage familiaux. Les caractéristiques de la voie ne correspondant pas à cette nouvelle vocation, il convient par conséquent de l'aménager en recherchant toutes les fonctionnalités attendues d'un axe de circulation dans un environnement de zone résidentielle.

Le chemin des Bougainvillées est orienté Sud-Nord et présente une pente de l'ordre de 10 %. La voie est bordée, en rive Ouest et sur les deux rives en partie haute, de résidences individuelles. Les constructions sont plutôt récentes pour une majeure partie.

La rive Est, en dehors de la partie haute, est occupée par des exploitations agricoles (cannes à sucre, maraîchage).

Du chemin Montauban et sur 100 m, la voie dispose de bandes de roulement en béton, le reste du chemin est en terre et carrossable en partie. La continuité de la voie est, en effet, interrompue par un dénivelé infranchissable pour un véhicule de particulier. L'absence de circulation a, par conséquent, laissée la place à la végétation.

Compte tenu de la déclivité, notamment en amont de l'intersection avec le chemin des Tamaris, la voie est ravinée et difficilement accessible

La largeur actuelle du chemin varie entre 2.50 et 3.50 m et l'emprise prévue au PLU est de 8 mètres.

Le projet porte sur la partie comprise entre le chemin Montauban et le Chemin des Tamaris (ex chemin des Letchis), soit sur une longueur de 750 m dans une emprise disponible de 6 mètres en moyenne.

Le profil en travers est constitué par une chaussée de 4,80 m et d'un trottoir de 1,00 m.

## RAPPORT N° 07/5-14

Il comprend également la mise en place d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales et du renouvellement et extension du réseau d'alimentation en eau potable.

La commune de Saint-Denis est Maître d'Ouvrage de l'opération.  
Le Bureau d'étude ISIS est maître d'œuvre.

L'opération est composée en 2 lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Clôtures

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux était de 1 350 000 € TTC au stade PROJET.

### Procédure de consultation des entreprises

Ces travaux ont fait l'objet d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert en application des articles, 33, 57 à 59 du code des Marchés Publics lancée le 7 novembre 2007.

Les crédits sont prévus au budget principal (chap. 23, article 2315).

La commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni le 12 décembre 2007 a retenu les offres suivantes :

Lot 1 : PICO	pour un montant TTC de 1 299 605,40 €
Lot 2 : ESPACE CLOTURES	pour un montant TTC de 38 669,40 €

Je vous demande :

1) de m'autoriser à passer les marchés de travaux avec les entreprises PICO et Espace Clôtures, retenues par la commission d'Appel d'Offres, du 12 décembre 2007, pour des montants respectifs de 1 299 605,40 € et 38 669,40 € TTC.

2) de m'autoriser à signer les dits marchés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA



**OBJET**

**AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BOUGAINVILLEES  
A LA BRETAGNE**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget principal sous le chapitre 23 et article 2315;

Sur le RAPPORT N° 07/5-14 du Député Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Député-Maire à passer les marchés avec les entreprises PICO et Espace Clôtures, retenue par la Commission d'Appel d'Offres du 12 décembre 2007, pour des montants respectifs de 1 299 605,40 € et 38 669,40 € TTC.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer les marchés.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

Renée-Paul VICTORIA

**OBJET**

**RESTAURATION DES GRILLES, AMENAGEMENT DES ABORDS ET ECLAIRAGE  
DE MISE EN VALEUR DE L'ANCIEN HOTEL DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

**APPROBATION DE L'ETUDE PREALABLE DU PROGRAMME DE TRAVAUX  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DE L'ETAT / DRAC**

**PRESENTATION DU PROJET**

L'étude préalable réalisée l'Architecte en Chef des bâtiments de France et Monuments Historiques montre la nécessité de procéder aux travaux de restauration des grilles, aménagement des abords et éclairage de mise en valeur de l'Ancien Hôtel de la Ville de Saint-Denis pour un montant prévisionnel de 1 612 185,41 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT 2008**

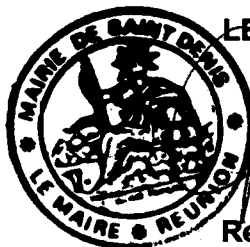
Coût des travaux	1 612 185,41 € HT
Répartition financière	
ETAT / DRAC (50 % travaux)	806 092,71 € HT
Ville (travaux à 50 %)	806 092,71 € HT

**DEMANDE D'AUTORISATION**

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande en conséquence :

- 1° d'approuver l'étude préalable du programme de travaux de restauration des grilles, aménagement des abords et éclairage de mise en valeur de l'Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis
- 2° d'approuver le plan de financement de l'opération
- 3° de m'autoriser à solliciter le financement attendu de l'Etat / DRAC

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA